



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
**Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement**

D1.3 Service Afrique Centrale et Australe

Votre personne de contact:  
Alain Schmitz  
Tel: 02 501 49 20  
E-mail: alain.schmitz@diplobel.fed.be

Monsieur Carl Michiels  
Président du Comité de Direction  
CTB s.a.  
Rue Haute 147  
1000 Bruxelles

BTCCTB	
006848	09.12.2016
OPS CM	

vos références

nos références

date

D1.3/AS/Dev030203RDC/2016/20117/1

02 DEC. 2016

à mentionner dans toute correspondance

**Objet: Notification de la CMO relative à la fourniture à l'Etat belge par la CTB d'expertise en coopération technique pour la coordination sectorielle du Programme de coopération – NN 100001 40 (N° CTB RDC 1620411)**

Monsieur le Président du Comité de Direction,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente la Convention de Mise en Œuvre relative à la fourniture à l'Etat belge par la CTB d'expertise en coopération technique pour la coordination sectorielle du Programme de coopération d'un montant de 3 millions EUR.

Vous trouverez en annexe un exemplaire signé en date du 24 novembre 2016 de ladite convention de mise en œuvre.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Dirk Teerlinck  
Directeur D1

Annexe: 1

**CONVENTION DE MISE EN OEUVRE**  
**pour la fourniture à l'Etat belge par la CTB d'expertise en coopération**  
**technique pour la coordination sectorielle du Programme de coopération**

NN : 10000140  
N° CTB : RDC1620411

Entre :

**L'Etat belge**, représenté par Alexandre DE CROO, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste;

D'une part,

Et :

**La Coopération Technique Belge**, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social rue Haute 147, 1000 Bruxelles, représentée par X. De Guyper et X. Oudipovd, Administrateurs;

Ci-après dénommée « la CTB »,

D'autre part,

Vu la loi du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société anonyme de droit public à finalité sociale, ci-après dénommée « la Loi portant création de la CTB » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014 portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le Contrat de gestion » ;

Vu le programme de coopération gouvernementale 2014-2015 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, approuvé lors de la Commission Mixte du 26 mars 2014;

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1<sup>er</sup>

#### Objet de la Convention de mise en œuvre

L'Etat belge charge la CTB, qui accepte, d'engager de l'expertise en coopération technique pour appuyer la coordination sectorielle dans le cadre du programme de coopération gouvernementale 2014-2015 avec la République Démocratique du Congo.

L'Etat belge est représenté en République Démocratique du Congo par l'Ambassade à Kinshasa.

La CTB est représentée en République Démocratique du Congo par son Bureau de représentation à Kinshasa.

La présente Convention de mise en oeuvre définit:

1. l'expertise à fournir par la CTB à l'Etat belge dans le(s) secteur(s) « Education », « Marchés Publics », « Infrastructures », « Gouvernance » et « Agriculture ». Les termes de référence de l'expertise sont repris en annexe 1 de la présente Convention de mise en œuvre, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre ». Cette expertise représente quatre équivalents temps-plein et demi (= 162 homme-mois).
2. le financement de l'expertise par l'Etat belge selon les dispositions de l'article 2 de la Convention de mise en œuvre.

### Article 2

#### Financement de l'expertise

##### 2.1. Budget total

Le budget total pour le financement de l'expertise est de 3.000.000 € (trois millions d'euros). Le budget total est détaillé en annexe 2.

##### 2.2. Dépenses éligibles

Conformément à l'article 17, §6 du Contrat de gestion, les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Frais de recrutement et de déménagement.
- Coûts salariaux.
- Logement.
- Frais de voyages internationaux.
- Coût d'un véhicule de service.
- Coût des moyens logistiques (bureau, mobilier, communication, matériel informatique etc.).
- Frais de formation liés à la prestation.
- Coûts liés à la situation familiale.

### **Article 3 Indemnisation de la CTB**

Les frais de gestion de la CTB relatifs à la Convention de mise en œuvre sont repris dans les frais de gestion que la CTB reçoit pour les tâches de service public qui lui sont confiées en vertu de l'article 5 de la Loi portant création de la CTB.

### **Article 4 Statut de l'expertise**

Les experts en coopération technique en appui à la coordination sectorielle, sont des employés de la CTB à laquelle ils rendent compte. Ils disposent d'un contrat de travail avec la CTB qui exerce, de manière exclusive, toutes les prérogatives liées au contrat de travail.

Les experts en coopération technique en appui à la coordination sectorielle font partie du personnel de la Représentation de la CTB et sont couverts par le même statut que celui-ci dans le pays partenaire.

### **Article 5 Rapport de justification des dépenses et de suivi budgétaire**

Le rapport de justification des dépenses et de suivi budgétaire est établi sur la base du modèle repris en annexe 3 de la Convention de mise en œuvre.

### **Article 6 Droits, obligations et responsabilités**

L'Etat belge et la CTB s'engagent à exécuter leurs obligations de bonne foi, à se porter mutuellement assistance et à se transmettre sans délai toute information nécessaire à la bonne exécution de la Convention de mise en œuvre.

La CTB s'engage en particulier à :

- se concerter régulièrement avec l'Etat belge afin de veiller à ce que les experts en coopération technique en appui à la coordination sectorielle lui fournissent les informations dont il a besoin ;
- assurer une coordination globale, et promouvoir une collaboration optimale, entre les experts en appui à la coordination sectorielle et les experts en coopération technique en appui direct aux interventions.

L'Etat belge s'engage en particulier à :

- appuyer la CTB dans les démarches qu'elle entreprend auprès de la République Démocratique du Congo afin de permettre aux experts en coopération technique en appui à la coordination sectorielle de bénéficier des mêmes privilèges et immunités que ceux accordés à la représentation ;

### **Article 7 Rapportage**

7.1 Le rapport annuel comprendra :

- une analyse de l'évolution principale des secteurs auxquels les experts en coordination sectorielle ont apporté un appui ;

- un aperçu des principales activités, évolutions et réalisations, ainsi que des résultats atteints au sein de la coordination sectorielle;
- la description des causes d'éventuels dysfonctionnements, et des mesures qui pourraient être prises pour y remédier ;
- le cas échéant, l'exposé des circonstances exceptionnelles ou imprévues qui justifieraient la modification de la Convention de mise en œuvre.

Le rapport annuel sera transmis chaque année au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle auquel il se rapporte.

7.2 Le rapport final comprendra :

- une analyse de l'évolution principale des secteurs auxquels les experts en coordination sectorielle ont apporté un appui ;
- un aperçu des principales réalisations et des résultats atteints au sein de la coordination sectorielle ;
- les conclusions et leçons qui peuvent être tirées.

Le rapport final sera transmis au plus tard 6 mois après la fin de la Convention de mise en œuvre.

7.3 A la demande de l'Etat belge, la CTB lui transmettra également tout rapport lui permettant d'être informé sur la coordination sectorielle dans le(s) secteur(s) « Education », « Marchés Publics », « Infrastructures », « Gouvernance » et « Agriculture », les réunions qui s'y sont tenues, les progrès réalisés dans les structures de concertation et de coordination.

#### **Article 8**

##### **Suivi et évaluation de la Convention de mise en œuvre**

La CTB s'engage à contribuer à tout(e) suivi ou évaluation de l'Etat belge, pendant ou après la durée de la Convention de mise en œuvre.

#### **Article 9**

##### **Modification de la Convention de mise en œuvre**

Cette Convention de mise en œuvre peut être modifiée par le biais d'un avenant conclu entre l'Etat belge et la CTB.

L'Etat belge ou la CTB informe immédiatement l'autre partie de l'existence de circonstances exceptionnelles ou imprévues qui justifient la modification de la Convention de mise en œuvre, et décrit ces circonstances. Il en est de même lorsque le suivi ou évaluation de la Convention de mise en œuvre recommande la modification.

#### **Article 10**

##### **Réception de la Convention de mise en œuvre**

La réception de la Convention de mise en œuvre consiste en l'approbation par l'Etat belge, d'une part du rapport final dont question à l'article 7 de la Convention de mise en œuvre et, d'autre part du rapport final de justification des dépenses et de suivi budgétaire dont question à l'article 5 de la Convention de mise en œuvre. Cette réception intervient dans les 90 jours à dater de l'introduction par la CTB auprès de l'Etat belge des deux rapports finaux et, le cas échéant, après la transmission par la

CTB à l'Etat belge des réponses aux questions que ce dernier aurait formulées sur les deux rapports finaux.

### **Article 11** **Durée de la Convention de mise en œuvre**

La Convention de mise en œuvre entre en vigueur le jour de sa notification par l'Etat belge à la CTB et est conclue pour une durée de 42 mois.

La durée de la Convention de mise en œuvre n'est pas affectée par l'échéance du Contrat de Gestion.

Le Ministre dont relève la CTB peut suspendre la Convention de mise en œuvre ou y mettre fin dans les conditions prévues à l'article 24 du Contrat de Gestion.

### **Article 12** **Dispositions finales**

Les notifications prévues par la Convention de mise en œuvre, et plus spécialement celles qui auraient pour objet sa modification ou son interprétation, seront adressées moyennant accusé de réception, pour la CTB au Président du comité de direction, et pour l'Etat belge au Ministre ou à son délégué.

La présente Convention de mise en œuvre est soumise au Droit belge.

Fait à Bruxelles le 24 NOVEMBRE 2016 en deux exemplaires originaux dont chacune des parties reconnaît avoir reçu le sien.

Pour la CTB,

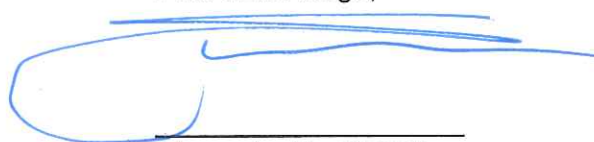
X. De Cuyper  
Administrateur



X. Godefraind  
Administrateur



Pour l'Etat belge,



Alexandre De CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre  
de la Coopération au  
développement, de l'Agenda  
numérique, des  
Télécommunications et de la  
Poste



## **Annexe 1 – Termes de Référence des experts en coopération technique en appui au dialogue politique sectoriel**

**ATI EXPERT SECTORIEL AGRICULTURE**

Septembre 2016

**Sous l'autorité hiérarchique du représentant résident ou de son délégué, en lien fonctionnel avec la cellule Agriculture EST au siège et en étroite collaboration avec les autres experts sectoriels, l'ATI Expert sectoriel Agriculture coordonne l'ensemble des activités de la CTB dans le secteur de l'agriculture en RDC ; il est le référent Agriculture de la CTB et participe aux instances de réflexion, de concertation, de planification ou de pilotage du secteur au niveau national.**

Plus spécifiquement, les responsabilités, résultats attendus et profil de poste sont les suivantes:

### **RESPONSABILITES**

#### **Domaine de résultat 1 : Coordination sectorielle des interventions**

- Suivre les interventions sectorielles et participer au processus d'assurance qualité pour garantir la réalisation optimale des interventions Agriculture dans le respect des orientations de la politique Agricole nationale et de la politique du Ministre Belge en la matière.
- Veiller à la cohérence des activités des interventions : organiser des réunions de coordination entre les programmes afin de stimuler l'échange d'information, créer un forum d'apprentissage et d'échange et harmoniser, en tenant compte des spécificités des différents contextes, les stratégies et les méthodologies...
- Stimuler une dynamique d'équipe pour l'analyse, l'étude des questions sectorielles et transversales, la concertation et le partage d'expériences.
- Apporter un appui aux formulations, EMP et EF qui se déroulent dans le secteur d'intervention.
- Consolider les plannings et suivi de l'état d'avancement opérationnel des programmes (reporting sectorielle), et en assurer la qualité.
- Apporter un appui à la préparation des SMCL et y participer.
- Appuyer la mutualisation des ressources humaines et techniques des projets agricoles.
- Elaborer les documents de rapportage et d'analyses sectorielles du secteur au niveau national en vue d'alimenter notamment le dialogue politique. (COMPAR, Ministère sectorielle, DGD, CTB Siège);
- Contribuer à la définition des orientations stratégiques des programmes Agriculture.
- Contribuer à la diffusion des éléments de politique agricole et de leur évolution auprès des équipes sectorielles.
- Contribuer à la pérennisation et à la capitalisation des interventions sectorielles de la CTB.

## **Domaine de résultat 2 : Expertise technique**

- Introduire et promouvoir des innovations, tant dans la gouvernance du secteur qu'en matière agronomique.
- Diffuser auprès des équipes sectorielles et des partenaires les informations pertinentes et les bonnes pratiques.
- Participer aux instances de concertation et groupes thématiques sectoriels centraux en vue notamment de valoriser et capitaliser les expérimentations pilotes provinciales.
- Piloter la capitalisation des interventions de la CTB dans le secteur.
- Assumer le rôle de référent CTB au niveau du secteur Agriculture.
- Etre le référent technique pour les ATI/ATN du secteur ; participer à leurs cercles de développement.
- Constituer et animer des groupes thématiques d'expertise.
- Assurer le lien intersectoriel et le dialogue avec les autres secteurs au sein de la CTB, y compris sur les thématiques transversales.
- Participer aux réflexions sectorielles au sein de l'équipe EST/Agri et assurer une bonne remontée d'information de la RDC vers le siège en général sur les questions sectorielles et inversement : assurer un suivi de l'application de nouveaux outils développés dans les programmes.
- Jouer le rôle d'interface avec tous les interlocuteurs du secteur au niveau central (institutions publiques, PTF, secteur privé, société civile, ambassade...)
- Encourager les synergies multibailleurs

## **RESULTATS ATTENDUS**

---

- La participation au dialogue sectoriel, au pilotage du secteur, à la définition de politiques et à la planification du secteur est assurée.
- La qualité des interventions ainsi que leurs capacités à répondre localement aux défis sectoriels sont coordonnées, elles contribuent à améliorer les conditions de vie des populations rurales.
- Les synergies entre acteurs du secteur (institutions, société civile, PTF, privé...) sont renforcées.
- Les assistants techniques sectoriels de la CTB en RDC fonctionnent en équipe, dans un esprit de partage d'informations et de compétences ; il sont suivis et renforcés dans leurs compétences.
- Les stratégies de programmes Agriculture de la CTB sont en cohérence, ainsi que les approches méthodologiques.
- La qualité des interventions dans le secteur est assurée en conformité avec le cadre CTB, la pertinence des approches, l'atteinte des résultats...) et, si nécessaire, des mesures correctives sont prises en concertation avec les équipes.
- Les bonnes pratiques et expériences réussies sont capitalisées
- La communication inter CTB au niveau sectoriel est fluide, la collaboration fructueuse.
- Le suivi et rapportage du secteur au niveau national est réalisé et diffusé.



## **PROFIL**

---

### **Diplôme :**

- Diplôme supérieur (Master ou équivalent au minimum) en Agronomie tropicale, Développement rural, Économie rurale ou assimilé

### **Expérience professionnelle :**

- Minimum 10 ans en direction/coordination/appui technique de programmes de développement dans le secteur de l'agriculture et/ou du développement rural

### **Expertise technique :**

- Compétences techniques avérées si possible dans plusieurs des domaines d'expertises suivants : approches filières et chaînes de valeur, développement économique local, agroécologie, entrepreneuriat rural, renforcement des dynamiques paysannes (OP, groupements, unions...), dialogue politique sectoriel...
- Connaissance solide de la Coopération bi- et/ou multilatérale, et des procédures en matière de suivi et d'exécution des Programmes (une bonne connaissance du contexte de la RDC est un atout important)
- Bonne maîtrise de techniques de management opérationnel

### **Compétences personnelles :**

- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et conceptuelle
- Grande capacité organisationnelle, méthode, planification, respect des délais
- Orientation résultats
- Capacité de négociation et de recherche de solutions
- Sens des responsabilités et capacités à prendre des décisions
- Diplomatie
- Esprit d'équipe et aptitudes à la communication vis-à-vis de collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents
- Bonnes compétences en encadrement, évaluation et développement de collaborateurs, ainsi qu'en gestion de conflits
- Grande réactivité et disponibilité

### **Compétences linguistiques :**

- Excellente connaissance orale et écrite du français et bonne connaissance de l'anglais
- La connaissance du néerlandais est un atout.

**Sous l'autorité hiérarchique du représentant résident ou de son délégué, avec un lien fonctionnel avec la cellule EST Education, Formation et Emploi à Bruxelles et en étroite collaboration avec les autres experts sectoriels, l'ATI Expert(e) Sectoriel coordonne l'ensemble des activités de la CTB dans le secteur en RDC ; il est le référent Education, Formation et Emploi de la CTB et participe aux instances de réflexion, de concertation, de planification ou de pilotage du secteur au niveau national.**

Plus spécifiquement, les responsabilités, résultats attendus et profil de poste sont les suivantes:

## **RESPONSABILITÉS**

### **Domaine de résultat 1 : Coordination sectorielle des interventions**

- Suivi des interventions sectorielles et participer au processus d'assurance qualité pour garantir la réalisation optimale des interventions en Education, Formation et Emploi dans le respect des orientations de la politique dans la matière en RDC ainsi que de la politique du Ministre Belge dans la matière.
- Veiller à la cohérence des activités des interventions : organiser des réunions de coordination entre les interventions afin de stimuler l'échange d'information, créer un forum d'apprentissage et d'échange, harmoniser les stratégies et les méthodologies...
- Stimuler une dynamique d'équipe pour l'analyse, l'étude des questions sectorielles et transversales, la concertation et le partage d'expériences.
- Apporter un appui aux formulations, EMP et EF qui se déroulent dans le secteur.
- Consolider les plannings et suivi de l'état d'avancement opérationnel des programmes (reporting), et en assurer la qualité.
- Apporter un appui à la préparation des SMCL et y participer.
- Appuyer la mutualisation des ressources humaines et techniques des interventions Education, Formation et Emploi.
- Elaborer les documents de rapportage et d'analyse synthétiques du secteur au niveau national.
- Contribuer à la définition des orientations stratégiques des interventions Education, Formation et Emploi.
- Contribuer à la diffusion des éléments de politique Education, Formation et Emploi et de leur évolution auprès des équipes sectorielles.
- Contribuer à la pérennisation et à la capitalisation des interventions sectorielles de la CTB.

### **Domaine de résultat 2 : Expertise technique**

- Diffuser auprès des équipes sectorielles et des partenaires les informations pertinentes et les bonnes pratiques.

- Introduire et promouvoir des innovations, aussi bien dans les approches Education, Formation et Emploi, que dans la gouvernance, le développement humain et économique : « thinking out of the box » pour des résultats réels dans un contexte de fragilité.
- Contribuer à améliorer la concertation et la structuration dans le domaine de l'Education, Formation et Emploi.
- Etre le référent technique pour les ATI/ATN du secteur ; participer à leurs cercles de développement.
- Constituer et animer des groupes thématiques d'expertise.
- Produire des analyses sectorielles et assurer une veille active pour apporter des contributions au dialogue politique. Fournir à la RR et à l'ambassade un appui-conseil sur les questions relatives au secteur.
- Jouer le rôle d'interface technique avec tous les interlocuteurs du secteur au niveau national (institutions publiques, PTF, secteur privé, société civile, ambassade...).
- Participer aux instances de concertation et groupes thématiques sectoriels au niveau central.
- Assumer le rôle de référent CTB au niveau du secteur de l'Education, Formation et Emploi.
- Accompagner les interventions sectorielles dans l'alignement aux aspects normatifs et dans la mise en œuvre de la politique éducative en matière d'Education, Formation et Emploi.
- Jouer le rôle d'interface avec les institutions centrales en vue de valoriser et capitaliser les expérimentations pilotes provinciales.
- Participer aux réflexions sectorielles au sein de l'équipe EST Education, Formation et Emploi et assurer une bonne remontée d'information de la RDC vers le siège sur les questions sectorielles et, inversement, assurer un suivi de l'application de nouveaux outils développés dans les interventions.
- Encourager les synergies multibailleurs

## **RÉSULTATS ATTENDUS**

---

- La participation au dialogue sectoriel, au pilotage du secteur, à la définition de politiques et à la planification du secteur est assurée.
- Les capacités des interventions ainsi que leurs capacités à répondre efficacement aux enjeux économiques et sociaux sont coordonnées; elles contribuent à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et l'auto-emploi.
- Les synergies entre acteurs du secteur (institutions, société civile, PTF, secteur privé...) sont renforcées.
- Les assistants techniques sectoriels de la CTB en RDC fonctionnent en équipe, dans un esprit de partage d'informations et de compétences ; il sont suivis et renforcés dans leurs compétences.
- Les stratégies de programmes Education, Formation et Emploi de la CTB sont en cohérence, ainsi que les approches méthodologiques.
- La qualité des interventions dans le secteur est contrôlée (conformité au cadre CTB, pertinence des approches, atteinte des résultats) et des mesures

correctives sont identifiées et/ou prises en cas d'insuffisance, ainsi que pour la qualité technique du reporting et des outils de communication.

- Les bonnes pratiques et expériences réussies sont capitalisées.
- La communication entre la CTB RDC et EST siège au niveau sectoriel est fluide, la collaboration fructueuse.
- Le suivi et rapportage du secteur par la CTB au niveau national est réalisé et diffusé.

## **PROFIL**

---

### **Diplôme :**

- Diplôme supérieur (Master ou équivalent au minimum) en Economie, Pédagogie, Sociologie, ou autre diplôme pertinente pour le secteur de l'Education, Formation et Emploi.

### **Expérience professionnelle :**

- Minimum 10 ans comme expert (dans des programmes de développement) en formation professionnelle, enseignement technique, éducation générale, emploi et/ou insertion professionnelle.

### **Expertise technique :**

- Expertise sectorielle éprouvée
- Connaissance solide de la Coopération bi- et/ou multilatérale, et des procédures en matière de suivi et d'exécution des Programmes (une bonne connaissance du contexte de la RDC est un atout important)
- Bonne maîtrise de techniques de management opérationnel des interventions

### **Compétences personnelles :**

- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et conceptuelle
- Grande capacité organisationnelle, méthode, planification, respect des délais
- Orientation résultats
- Capacité de négociation et de recherche de solutions
- Sens des responsabilités et capacités à prendre des décisions
- Diplomatie et excellentes compétences relationnelles
- Esprit d'équipe et aptitudes à la communication vis-à-vis de collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents
- Bonnes compétences en encadrement, évaluation et développement de collaborateurs, ainsi qu'en gestion de conflits
- Grandes réactivité et disponibilité

### **Compétences linguistiques :**

- Excellente connaissance orale et écrite du français et bonne connaissance de l'anglais
- La connaissance du néerlandais est un atout.

Sous l'autorité hiérarchique du représentant résident ou de son délégué, et en étroite collaboration avec les autres experts sectoriels, l'ATI Expert(e) sectoriel Infrastructures rurales apporte un appui technique organisationnel et normatif pour une meilleure qualité et durabilité des travaux mis en œuvre par la coopération technique belge dans le secteur des infrastructures en RDC (routes en terre, voies fluviales et constructions de bâtiments).

L'expert(e) apportera également une expertise à la passation de marchés publics dans les dossiers délicats ou marchés d'envergure.

Plus spécifiquement, les responsabilités, résultats attendus et profil de poste sont les suivants :

## **RESPONSABILITES**

### **Domaine de résultat 1 : Coordination sectorielle des interventions**

- Suivi des projets sectoriels et participation au processus d'assurance qualité pour garantir la réalisation optimale des interventions en matière d'Infrastructures.
- Veiller à la cohérence des activités des interventions : organiser des réunions de coordination entre les interventions afin de stimuler l'échange d'information, créer un forum d'apprentissage et d'échange, harmoniser les stratégies et les méthodologies...
- Stimuler une dynamique d'équipe pour l'analyse, l'étude des questions sectorielles et transversales, la concertation et le partage d'expériences.
- Apporter un appui aux formulations, EMP et EF qui se déroulent dans le secteur.
- Consolider les plannings et suivre l'état d'avancement opérationnel des programmes (reporting), et en assurer la qualité.
- Apporter un appui à la préparation des SMCL et y participer.
- Appuyer la mutualisation des ressources humaines et techniques des projets en matière d'Infrastructures.

### **Domaine de résultat 2 : Expertise technique sectorielle**

- Accompagner les programmes provinciaux dans l'opérationnalisation des Commissions provinciales routières (CPR).
- Assurer la coordination sectorielle avec le MINIDER et le ministère des Travaux Publics et le ministère des Transports.
- Faire la capitalisation des leçons apprises pour l'entretien des bacs et l'appui à une meilleure gestion du centre d'entretien au niveau national, en collaboration avec le MINIDER, la DVDA et l'Office des Routes.
- Faire le suivi de la mobilisation de fonds par le FONER pour la réhabilitation et l'entretien des pistes, ainsi que dans l'orientation d'un financement de



l'entretien par des structures comme les CLER, en collaboration avec le MINIDER.

- En collaboration avec la DIAR, direction du MINIDER dédiée aux infrastructures, appuyer le processus de décentralisation en rendant opérationnel les unités techniques au niveau des provinces, du territoire et dans les zones de concentration des programmes PIC.
- Capitaliser les bonnes pratiques dans l'utilisation des Infrastructures rurales, particulièrement dans celles liées au transport (barrières de pluies, charge à l'essieu...)
- Contribuer au développement de normes de qualité dans le secteur des infrastructures.
- Renforcer les capacités du personnel technique aux différents niveaux administratifs concernés par les interventions.
- Introduire et promouvoir des innovations, tant dans la gouvernance du secteur que dans le domaine technique.
- Diffuser auprès des équipes sectorielles et des partenaires les informations pertinentes et les bonnes pratiques.
- Etre le référent technique pour les ATI/ATN du secteur; participer à leurs cercles de développement.
- Constituer et animer des groupes thématiques d'expertise.
- Piloter la capitalisation des interventions de la CTB dans le secteur.
- Fournir à la RR et à l'ambassade un appui-conseil sur les questions relatives au secteur.
- Jouer le rôle d'interface technique avec tous les interlocuteurs du secteur au niveau central (institutions publiques, PTF, secteur privé, société civile, ambassade...)
- Assumer le rôle de référent CTB en matière d'Infrastructures.
- Assurer le lien intersectoriel et le dialogue avec les autres secteurs au sein de la CTB, y compris sur les thématiques transversales.
- Participer aux réflexions sectorielles au sein de l'équipe EST et assurer une bonne remontée d'information de la RDC vers le siège sur les questions sectorielles.
- Encourager les synergies multi bailleurs

## **RESULTATS ATTENDUS**

---

- La participation au dialogue sectoriel, au pilotage du secteur, à la définition de politiques et à la planification du secteur est assurée.
- Les interventions en matière d'infrastructures rurales sont supervisées et répondent efficacement aux enjeux économiques et sociaux ; elles contribuent à améliorer les conditions de vie des populations rurales.
- Les synergies entre acteurs du secteur (institutions, société civile, PTF, privé...) sont renforcées.
- Les assistants techniques sectoriels de la CTB en RDC fonctionnent en équipe, dans un esprit de partage d'informations et de compétences ; il sont suivis et renforcés dans leurs compétences.
- Les stratégies de programmes de la CTB sont en cohérence, ainsi que les approches méthodologiques.

- La qualité des interventions dans le secteur est contrôlée (conformité au cadre CTB, pertinence des approches, atteinte des résultats) et des mesures correctives sont identifiées et/ou prises en cas d'insuffisance, ainsi que pour la qualité technique du reporting et des outils de communication.
- Les bonnes pratiques et expériences réussies sont capitalisées
- Au niveau du secteur, la CTB travaille en synergie avec les autres bailleurs,
- La communication entre la RDC et EST siège au niveau sectoriel est fluide, la collaboration fructueuse.
- Le suivi et rapportage du secteur au niveau sectoriel est réalisé et diffusé.

## **PROFIL**

---

### **Diplôme :**

- Ingénieur en civil (2e cycle) en construction

### **Expérience professionnelle :**

- Minimum 10 ans dans le domaine des infrastructures rurales, dont une partie dans les pays en développement, de préférence en Afrique sub-saharienne
- Expérience confirmée dans l'appui institutionnel de haut niveau

### **Expertise technique :**

- Expertise sectorielle éprouvée, notamment dans le suivi et le contrôle de la réhabilitation de pistes, voies fluviales et dans la construction des bâtiments
- Connaissance solide de la Coopération bi- et/ou multilatérale, bonne connaissance de la Coopération européenne et des procédures en matière de suivi et d'exécution des Programmes (une bonne connaissance du contexte de la RDC est un atout important)
- Bonne maîtrise de techniques de management opérationnel

### **Compétences personnelles :**

- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et conceptuelle
- Grande capacité organisationnelle, méthode, planification, respect des délais
- Orientation résultats
- Capacité de négociation et de recherche de solutions
- Sens des responsabilités et capacités à prendre des décisions
- Diplomatie
- Esprit d'équipe et aptitudes à la communication vis-à-vis de collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents
- Bonnes compétences en encadrement, évaluation et développement de collaborateurs, ainsi qu'en gestion de conflits
- Grandes réactivité et disponibilité

### **Compétences linguistiques :**

- Excellente connaissance orale et écrite du français et bonne connaissance de l'anglais
- La connaissance du néerlandais est un atout.

Sous l'autorité hiérarchique du représentant résident ou de son délégué, et en étroite collaboration avec les autres experts sectoriels, l'ATI Expert(e) sectoriel Gouvernance coordonne l'ensemble des activités de la CTB en matière de gouvernance, et de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du développement dans les secteurs de concentration de la coopération belgo-congolaise ; il est le référent gouvernance de la CTB-RDC et participe aux instances de réflexion, de concertation, de planification ou de pilotage du secteur au niveau national. Son référent technique est la cellule gouvernance au sein de EST

Plus spécifiquement, les responsabilités, résultats attendus et profil de poste sont les suivantes:

## **RESPONSABILITES**

### **Domaine de résultat 1 : Coordination sectorielle des programmes**

- Appuyer les volets gouvernance des programmes et participer au processus d'assurance qualité pour garantir la réalisation optimale des interventions - dans le respect des orientations de la CTB en la matière.
- Prévoir de mécanismes d'analyses et d'apprentissage continu. Veiller à l'intégration des principes de fragilité dans le programme de coopération
- Veiller à la cohérence des activités des programmes liés aux questions de gouvernance et stimuler une dynamique d'équipe au sein des experts gouvernance: organiser des réunions de coordination entre les programmes afin de stimuler l'échange d'information, créer un forum d'apprentissage et d'échange, harmoniser les stratégies et les méthodologies...
- Apporter un appui aux formulations, qui se déroulent dans les domaines d'intervention relevant de la fonction.
- Appuyer la préparation des plannings le suivi de l'état d'avancement opérationnel des programmes (reporting); Contribuer à la qualité des documents de rapportage des volets gouvernance. Apporter un appui à la préparation des SMCL et y participer en fonction de la demande
- Contribuer à l'intégration des principes de gouvernance (transparence, redevabilité, légitimité, participation,etc.) dans les interventions du programme de coopération
- Assurer une bonne coordination et la mise en cohérence/synergie des interventions dans le secteur Gouvernance avec les interventions dans les autres secteurs.
- Jouer le rôle d'interface avec les institutions centrales en vue de valoriser et capitaliser les expérimentations pilotes provinciales après évaluation.
- Organiser la mutualisation des ressources humaines et techniques des volets Gouvernance.
- Etre le référent technique pour les ATI/ATN gouvernance/RC; participer à leurs cercles de développement. Participer aux réflexions sectorielles au sein de l'équipe EST et assurer une bonne remontée d'information de la RDC vers le siège en général sur les questions gouvernance.

- Assurer le lien intersectoriel et le dialogue avec les autres secteurs au sein de la CTB, y compris sur les thématiques transversales.

**Domaine de résultat 2 : expertise technique aux interventions/programmes sur les questions de gouvernance (décentralisation, approches droits humains, institutions redevables et transparentes, lutte contre la corruption, etc.)**

- Promouvoir et stimuler l'opérationnalisation des orientations politiques de la coopération belge en matière de gouvernance (décentralisation, institutions légitimes et transparentes, approches basées sur les droits, lutte contre la corruption, etc.)
- Fournir un appui-conseil sur la gouvernance et sur prise en compte des questions de fragilité dans l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des interventions / programmes en RDC ;
- Appuyer les interventions / programmes dans la réalisation des études et analyses du contexte, l'analyse et la gestion des risques en matière de prise en question de la fragilité et l'analyse des opportunités de changement.
- Rédiger des notes conceptuelles et opérationnelles autour de certains thématiques prioritaires, notamment la décentralisation, les approches basés sur les droits, les institutions redevables et transparentes, la lutte contre la corruption, la mobilisation des ressources locales, le développement économique local et les approches territoriales pour le développement. Stimuler la mise en œuvre concrète de ces thématiques prioritaires au sein du programme de coopération avec la RDC
- Appuyer la mise en œuvre des mécanismes de financement adaptés et innovants, notamment à travers la LB « consolidation de la société »
- Contribuer à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques des programmes en matière de gouvernance et de renforcement des capacités (RC), notamment en ce qui concerne le PRECOB et le FEE.
- Appuyer le respect des principes de la décentralisation et de la gestion des finances publiques dans la mise en œuvre des programmes provinciaux

**RESULTATS ATTENDUS**

---

- L'opérationnalisation des nouvelles orientations de la coopération belge dans le domaine de la gouvernance
- Une meilleure intégration des principes d'efficacité de l'aide dans les contextes de fragilité
- L'analyse des risques et d'opportunités en matière de fragilité sont systématisées, tant au niveau stratégique (RR, siège CTB) que opérationnelle (interventions).
- Les synergies entre partenaires (institutions, société civile, PTF, privé...) se situant aux différents niveaux (tant national que provincial) sont renforcées ; les bonnes pratiques dans leur gestion et la fourniture de services aux populations progressent.
- Les stratégies des volets gouvernance des programmes de la CTB sont cohérentes, ainsi que les approches méthodologiques.

- La qualité des interventions dans le secteur (conformité au cadre CTB, pertinence des approches, atteinte des résultats...) est contrôlée et des mesures correctives sont identifiées et/ou prises en cas d'insuffisance, ainsi que pour la qualité du reporting et des outils de communication.
- Les bonnes pratiques et expériences réussies sont capitalisées. Les ressources des programmes sont mutualisées et l'efficacité des projets est optimisée.
- La communication entre la RDC et EST siège au niveau sectoriel est fluide, la collaboration fructueuse.

## **PROFIL**

---

### **Diplôme :**

- Diplôme supérieur (Master ou équivalent au minimum) dans un domaine pertinent pour la fonction (sciences politiques, droit, économie)

### **Expérience professionnelle :**

- Minimum 10 ans à la direction/coordination/appui technique de programmes de développement dans le domaine de la gouvernance/Renforcement des Capacités/Appui Institutionnel idéalement dans des contextes d'Etat fragile et/ou de post-conflit

### **Expertise technique :**

- Connaissance confirmée en matière de décentralisation et approche territoriale du développement, institutions redevables et transparente, etc. Expertise en matière d'approche multisectorielle, basée sur les droits, analyses multi-acteurs, appui institutionnelle.
- Connaissance de la Coopération bi- et/ou multilatérale,
- Bonne connaissance de la Coopération européenne est un atout
- Bonne connaissance des procédures en matière de suivi et d'exécution des Programmes (une bonne connaissance du contexte de la RDC est un atout important)
- Bonne maîtrise de techniques de management opérationnel
- Capacités de proposition technique et d'animation des groupes thématiques inter-bailleurs

### **Compétences personnelles :**

- Bonne capacité d'innovation, d'analyse, de synthèse et conceptuelle
- Grande capacité organisationnelle, méthode, planification, respect des délais
- Capacité de négociation et de recherche de solutions
- Diplomatie
- Esprit d'équipe et aptitudes à la communication vis-à-vis de collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents
- Bonnes compétences en encadrement, évaluation et développement de collaborateurs, ainsi qu'en gestion de conflits
- Grandes réactivité et disponibilité

### **Compétences linguistiques :**

- Excellente connaissance orale et écrite du français et bonne connaissance de l'anglais
- La connaissance du néerlandais est un atout.



Sous l'autorité hiérarchique du représentant résident ou de son délégué, avec un lien fonctionnel avec la cellule Marchés Publics/Logistique à Bruxelles et en étroite collaboration avec les autres experts sectoriels, l'ATI Expert(e) Sectoriel Marchés Publics/Logistique coordonne l'ensemble des activités de la CTB dans les différents secteurs en RDC ; il est le référent Marchés Publics/Logistique de la CTB et participe aux instances de réflexion, de concertation, de planification ou de pilotage des différents secteurs au niveau national.

Plus spécifiquement, les responsabilités, résultats attendus et profil de poste sont les suivantes:

## **RESPONSABILITÉS**

---

### **Domaine de résultat 1 : Coordination des marchés publics/subsides des programmes sectoriels**

- Diriger le centre de service de Marchés Publics/Logistique à Kinshasa
- Assurer la circulation des compétences et des bonnes pratiques entre les programmes sectoriels et animer des pools techniques
- Appuyer la planification des marchés publics et des subsides
- Superviser le processus des marchés publics et en accroître continuellement l'efficience
- Assurer le suivi des dossiers de marchés publics auprès des instances compétentes
- Développer des outils de gestion, en particulier assurer la mise en ligne de la base de données de manière à ce qu'elle soit accessible à tous les programmes en RDC
- Assurer la gestion et le suivi des contrats
- Appuyer l'élaboration d'un plan de subsides
- Assurer le suivi des renforcement des capacités des structures partenaires et bénéficiaires par les acteurs concernés
- Analyser les rapports d'audits et fournir un feedback aux interventions et aux auditeurs
- Etablir des plans d'action basés sur les recommandations des rapports d'audits et assurer le suivi de la mise en oeuvre

### **Domaine de résultat 2 : Expertise technique**

- Conseiller et appuyer les directions des programmes dans les domaines des marchés publics
- Effectuer l'assurance qualité des équipes et des opérations en matière Marchés Publics et Logistique
- Assurer le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans les processus Marchés Publics
- Appuyer la rédaction du volet juridique-administratif des cahiers de charges
- Appuyer la procédure d'appel à propositions et la rédaction des conventions de subsides avec les bénéficiaires

- Améliorer les normes existantes (manuels, guides, fiches techniques)
- Mise en place d'outils améliorés de suivi des achats, des inventaires, des véhicules
- Assurer le suivi des dossiers, évaluation et rapportage liés aux conventions de subsides
- Assurer les formations
- Développer des outils de gestion
- Assumer le rôle de référent CTB au niveau du secteur de l'Education, Formation et Emploi.

## **RESULTATS ATTENDUS**

---

- La planification des marchés publics/subsides des interventions dans les secteurs
- Les capacités des interventions ainsi que leurs capacités à répondre efficacement aux enjeux de marchés publics/subsides sont coordonnées et améliorées
- Les assistants techniques sectoriels de la CTB en RDC fonctionnent dans un esprit de partage d'informations et de compétences ; il sont suivis et renforcés dans leurs compétences de gestion des marchés publics/subsides
- La qualité des marchés publics/subsides des interventions dans les secteurs sont contrôlées et des mesures correctives sont identifiées et/ou prises en cas d'insuffisance
- Les bonnes pratiques et expériences réussies sont capitalisées.
- La communication entre la CTB RDC et L&A siège est fluide, la collaboration fructueuse.
- Le suivi et rapportage par la CTB au niveau national est réalisé et diffusé.

## **PROFIL**

---

### **Diplôme :**

- Diplôme de niveau universitaire (Licence ou Master) de préférence en Ingénieur Civil et Construction, Logistique, Droit, etc.

### **Expérience professionnelle :**

- Minimum 5 ans d'expérience pratique en matière de marchés publics
- Expérience avérée dans la formation et/ou le renforcement des capacités de collègues ou de structures partenaires
- Toutes expérience dans la coopération au développement constitue un atout
- Une maîtrise des procédures Marchés Publics FED et belges
- Une maîtrise des conventions de subside constitue un atout
- Expérience de la gestion logistique de gros programmes de développement

### **Expertise technique :**

- Excellente connaissance des procédures de l'Union Européenne en matière de Marchés Publics

- Connaissance approfondie de MS Office (Word, Excel, etc.) ; la connaissance de la gestion de base de données est un atout
- Excellente connaissance orale et écrite du français et bonne connaissance de l'anglais
- La connaissance du néerlandais est un atout.

**Compétences personnelles :**

- Rigueur, sens des responsabilités, capacité à travailler de manière autonome, facultés d'analyse
- Résistance au stress
- Capacité à produire des résultats
- Grandes aptitudes relationnelles et diplomatie
- Sens du service et de l'appui
- Sens pédagogique
- Esprit d'équipe (organisation et gestion de groupes de travail) et capacités en matière de résolution de conflits
- Bonnes compétences sur le plan de la planification et l'organisation.

## Annexe 2 – Plan financier synthétique

BUDGET TOTAL				Mode d'exécution	Budget total	%	Chronogramme		
							Année 1	Année 2	Année 3
A			<b>Objectif spécifique</b>		<b>2 853 600</b>				
A	01		<b>Expertise en MP et Logistique</b>	Régie	<b>754 500</b>				
A	01	01	Expert en coopération technique	Régie	540 000				
			Coût mensuel moyen (sal, logement, etc.)		540 000		180 000	180 000	180 000
A	01	02	Missions de l'expert	Régie	36 000				
			Missions Nationales		27 000		9 000	9 000	9 000
			Missions Internationales		9 000		3 000	3 000	3 000
A	01	03	Coûts de fonctionnement	Régie	156 600				
			Communication		5 400		1 800	1 800	1 800
			Fournitures		7 200		2 400	2 400	2 400
			Loyer - électricité		144 000		48 000	48 000	48 000
A	01	04	Investissements	Régie	21 900				
			Equipements ICT		6 900		6 900		
			Mobilier et matériel de bureau		15 000		15 000		
A	02		<b>Expertise en Agriculture et Développement Rural</b>	Régie	<b>598 600</b>				
A	02	01	Expert en coopération technique	Régie	540 000				
			Coût mensuel moyen (sal, logement, etc.)		540 000		180 000	180 000	180 000
A	02	02	Missions de l'expert	Régie	36 000				
			Missions Nationales		27 000		9 000	9 000	9 000
			Missions Internationales		9 000		3 000	3 000	3 000
A	02	03	Coûts de fonctionnement	Régie	12 600				
			Communication		5 400		1 800	1 800	1 800
			Fournitures		7 200		2 400	2 400	2 400
A	02	04	Investissements	Régie	10 000				
			Equipements ICT		5 000		5 000		
			Mobilier et matériel de bureau		5 000		5 000		
A	03		<b>Expertise en Education ETFP</b>	Régie	<b>598 600</b>				
A	03	01	Expert en coopération technique	Régie	540 000				
			Coût mensuel moyen (sal, logement, etc.)		540 000		180 000	180 000	180 000
A	03	02	Missions de l'expert	Régie	36 000				
			Missions Nationales		27 000		9 000	9 000	9 000
			Missions Internationales		9 000		3 000	3 000	3 000
A	03	03	Coûts de fonctionnement	Régie	12 600				
			Communication		5 400		1 800	1 800	1 800
			Fournitures		7 200		2 400	2 400	2 400
A	03	04	Investissements	Régie	10 000				
			Equipements ICT		5 000		5 000		
			Mobilier et matériel de bureau		5 000		5 000		



A	04		<b>Expertise en Infrastructures</b>	Régie	<b>598 600</b>				
A	04	01	Expert en coopération technique	Régie	<b>540 000</b>				
			Coût mensuel moyen (sal, logement, etc.)		540 000	180 000	180 000	180 000	
A	04	02	Missions de l'expert	Régie	<b>36 000</b>				
			Missions Nationales		27 000	9 000	9 000	9 000	
			Missions Internationales		9 000	3 000	3 000	3 000	
A	04	03	Coûts de fonctionnement	Régie	<b>12 600</b>				
			Communication		5 400	1 800	1 800	1 800	
			Fournitures		7 200	2 400	2 400	2 400	
A	04	04	Investissements	Régie	<b>10 000</b>				
			Equipements ICT		5 000	5 000			
			Mobilier et matériel de bureau		5 000	5 000			
A	05		<b>Expertises perlées (Gouvernance)</b>	Régie	<b>303 300</b>				
A	05	01	Expert en coopération technique	Régie	<b>270 000</b>				
			Coût mensuel moyen		270 000	90 000	90 000	90 000	
A	05	02	Missions de l'expert	Régie	<b>21 600</b>				
			Missions Nationales		21 600	7 200	7 200	7 200	
A	05	03	Coûts de fonctionnement	Régie	<b>11 700</b>				
			Communication expertise perlée		2 700	900	900	900	
			Fournitures expertise perlée		9 000	3 000	3 000	3 000	
A	06		<b>Coût partagés</b>	Régie	<b>146 400</b>				
A	06	01	Coûts de fonctionnement partagés	Régie	<b>86 400</b>				
			2 chauffeurs		43 200	14 400	14 400	14 400	
			Frais de fonctionnement 2 véhicules		43 200	14 400	14 400	14 400	
A	06	02	Investissements partagés	Régie	<b>60 000</b>				
			2 véhicules partagés entre les ECT		60 000	60 000			
<b>TOTAL :</b>					<b>3 000 000</b>				



**Annexe 3 – Modèle de rapport de justification des dépenses et de suivi  
budgétaire**

	Budget	Dépenses < n	Dépenses n	Total dépenses	Solde budgétaire	Dépenses vs Budget (%)
Ligne budgétaire 1						
Ligne budgétaire 1						
Ligne budgétaire 1						
...						
<b>Total</b>						